



# Commune d'Autigny

## **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2012**

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny sont convoqués en Assemblée communale **le mardi 11 décembre 2012, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

### **Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2012 (ce PV ne sera pas lu ; il pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur le site internet [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch))
2. Budget de fonctionnement 2013  
- Rapport de la Commission financière
3. Budget des investissements 2013  
- Rapport de la Commission financière
  - a. Crédit d'étude en vue de la construction d'un trottoir sur la route de St-Garin
  - b. Remplacement d'un véhicule du feu de l'ACC
  - c. Réserve pour le remplacement de conduites d'eau potable
4. Modification des statuts de l'ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux)
5. Approbation du règlement communal de l'accueil extrascolaire
6. Divers

### **Convocation**

Publication dans la feuille officielle no 48 du 30 novembre 2012  
Affichage au pilier public  
Envoi d'une circulaire en tous-ménages  
Bulletin d'informations communales no 144 de septembre 2012 à décembre 2012

### **Président**

Monsieur Martin Wettstein, syndic

Madame Dominique Haller Sobritz, vice-syndique  
Monsieur Daniel Bovet, conseiller communal  
Monsieur Philippe Chassot, conseiller communal  
Monsieur André Maradan, conseiller communal  
Monsieur Olivier Marchon, conseiller communal  
Monsieur Yvan Sapin, conseiller communal

<b>Secrétaire</b>	Madame Sabine Barras, secrétaire communale
<b>Scrutateurs</b>	M. Noël Boschung, tables 1 et 2 M. Andrew Pywell, tables 3, 4 et table du Conseil communal
<b>Votes</b>	Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.
<b>Excusés</b>	M. Nicolas Schmoutz, M. Samuel Cudré, M. Jérôme Raemy et Mme Murielle Cudré-Mauroux
<b>Membres présents</b>	40 citoyens(nes) habilités à voter

**M. Martin Wettstein** ouvre l'Assemblée communale en souhaitant aux participants, de la part du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue.

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente Assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 12 du RLCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine Assemblée communale. Ce PV sera visible sur le site internet de la commune dès sa rédaction.

**M. Martin Wettstein** présente l'ordre du jour à l'Assemblée.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2012**

Comme annoncé dans le journal communal et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le PV de l'assemblée communale du 22 mai 2012 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal ou sur le site internet de la commune.

**Le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2012 est approuvé par 31 voix.**

## **2. Budget de fonctionnement 2013**

**M. Martin Wettstein** informe l'assemblée que le budget de fonctionnement clôt avec un bénéfice de CHF 991.30. Les postes de l'administration générale présentent un total de charges de CHF 338'504.-- pour des produits de CHF 107'380.--. Les postes concernés par l'administration communale sont les charges du Conseil communal, des Commissions et de la révision des comptes. Le poste « Frais de réception et de délégations » est inférieur, car le 1<sup>er</sup> août sera célébré à Chénens en 2013. Le compte « Frais de sondage fusion » est une suite au projet de fusion présenté par le Préfet. Les

communes de Sarine-Ouest devraient, en principe, effectuer un sondage sur une éventuelle fusion. Le projet en est au stade « embryonnaire », mais le rôle du Conseil communal est d'étudier toutes les solutions, que ce soit une grande fusion, une fusionnette ou pas de fusion du tout. L'Assemblée sera informée de la suite de ce dossier. Le chapitre « Ordre public » présente un total de charges de CHF 63'486.30 pour des produits de CHF 16'422.--. Le poste « Participation frais de la justice de paix » a légèrement diminué car nous arrivons à la fin du rattrapage des factures de l'ancien tuteur. Tous les dossiers sont dorénavant gérés par le service de tutelles et curatelles de Sarine-Ouest qui se trouve à Avry-sur-Matran. Le poste « Protection civile » ne tient plus compte des places pour les abris. Cette tâche a été reprise par le canton. Le chapitre « Enseignement et formation » présente un total de charges de CHF 887'829.30 pour des produits de CHF 59'163.50. Le chapitre « Culture et loisirs » présente un total de charges de CHF 129'498.-- pour des produits de CHF 31'600.--. Le compte « Participation du conservatoire » a pris l'ascenseur car nous avons beaucoup plus d'élèves qui suivent des cours au conservatoire. Les autres postes ne nécessitent pas d'information supplémentaire, si ce n'est que nous avons décidé d'augmenter le tarif horaire que nous payons à nos employés communaux de CHF 22.-- à CHF 24.-- dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette augmentation est diluée dans les différents comptes, comme par exemple le « Traitement du personnel communal ». Le chapitre « Santé » présente un total de charges de CHF 227'966.-- pour des produits de CHF 5'000.--. Nous nous trouvons ici face à des dépenses sur lesquelles nous n'avons aucune emprise. Le compte « Emprunt rattrapage frais financier 2013 » est une charge unique que les communes auront en 2013 afin de ne pas avoir à souscrire un emprunt pour faire face à des dépenses qui ne sont remboursées que tardivement par le canton. Grâce à ce mécanisme, il n'y a pas d'emprunt pour financer les liquidités courantes. Le chapitre « Affaires sociales » présente un total de charges de CHF 314'570.-- pour des produits de CHF 2'850.--. L'accueil extrascolaire sera autoporteur en 2013, car les communes ont touché une subvention pour la création des places d'accueil. Par contre, pour les années futures, nous aurons à faire face à des charges beaucoup plus importantes. Je vous rappelle que nous aurons, au point 5, à adopter les statuts de cet accueil extrascolaire qui fonctionne depuis la rentrée des classes de cet automne. Le poste « Aide sociale » présente un total de charges de CHF 131'758.-- pour des produits de CHF 2'000.--. Il s'agit surtout de l'augmentation des cas auprès du service social de Sarine Ouest qui monopolisent un budget supplémentaire dans ce budget. Pour information préalable, les comptes 2012 présenteront également une augmentation car les communes ont dû verser un montant supplémentaire de CHF 250'000.-- afin de pallier au manque de liquidités du service. Ce manque est dû aux augmentations de cas et au retard de remboursement du canton. Le chapitre « Transports et communication » présente un total de charges de CHF 157'953.--. Le compte « Traitement du personnel édilitaire » ne présente qu'un montant de CHF 500.-- de charges. En effet, il s'agit des salaires ponctuels versés aux aides de notre employé communal dont le salaire est maintenant comptabilisé dans le comptes 62.390.3.. Le compte « Entretien des routes et éclairage » présente un total de CHF 10'000.-- de charges car les frais pour l'éclairage seront imputés lors de l'exercice 2012. Le chapitre « Protection – Aménagement de l'environnement » présente un total de charges de CHF 280'665.-- pour des produits de CHF 219'480.--. Le poste « Approvisionnement en eau » est équilibré comme le veut la loi. Nous prévoyons de prélever un montant de CHF 10'480.-- sur la réserve. Toutefois, cette dernière, comme les sources, tend à se tarir. Nous devons probablement procéder à des adaptations dans un proche avenir. Il ne faut pas oublier que notre réseau prend de l'âge et que les économies à faire sont relativement restreintes. Le poste « Protection des eaux » présente un total de charges de CHF 100'920.-- pour des produits de CHF 68'000.--. Notre participation à la STEP augmente car nous tenons compte des investissements effectués. Pour mémoire, les travaux d'agrandissement arrivent à terme

et que le montant investi s'élève à CHF 6'800'000.--. D'autre part, nous facturons dorénavant les taxes d'épuration avec la TVA comprise. Par conséquent, le manque à gagner pour le ménage communal est de 8%. Nous devons normalement couvrir les charges à au moins 70%, ce qui n'est plus le cas pour 2013. Nous devons probablement également nous pencher sur le problème pour le budget 2014. Le poste « Ordures ménagères » présente un total de charges de CHF 65'365.-- pour des produits de CHF 61'000.--. Nous avons prévu d'aménager la place à côté de la déchetterie qui est régulièrement envahie par la boue. Cette dépense est évaluée à CHF 5'000.-- approximativement. Le « Cimetière » présente un total de charges de CHF 27'000.-- pour des produits de CHF 14'900.--. Nous devons effectuer des travaux sur le portail sud qui est en train de s'affaisser. La commune de Chénens participe bien entendu au financement de ces travaux. Le chapitre « Economie » présente un total de charges de CHF 16'275.65 pour des produits de CHF 400.--. En 2013, l'amortissement pour le remaniement parcellaire arrive à la fin. Le chapitre « Finances et impôts » présente un total de charges de CHF 314'330.-- pour des produits de CHF 2'289'773.05. Les impôts sur le revenu et sur la fortune sont calculés sur la base des chiffres communiqués par le service cantonal des contributions. Les impôts spéciaux sont calculés sur une moyenne. Cette année, nous avons prévu un montant supérieur sur les « impôts sur les mutations » car nous avons connaissance de transactions immobilières qui donneront lieu à des encaissements en 2013. Nous profitons actuellement de taux d'intérêts très bas. Le taux d'emprunt qui nous avons se situe à 1,75 %. Le poste « Immeubles » présente un total de charges de CHF 38'870.-- pour des produits de CHF 54'175.40. Nous avons prévu d'installer un adoucisseur, ce qui représente une charge de CHF 8'000.-- dans le compte 942.314.0.. Comme mentionné au début, le budget 2013 présente un bénéfice de CHF 991.30 pour un total de charges de CHF 2'731'077.25.

L'Assemblée n'a pas de question.

**M. Martin Wettstein** cède la parole à **Mme Laurence Charrier**, Présidente de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 20 novembre 2012, la Commission financière a procédé au contrôle du budget de fonctionnement pour l'année 2013. Les membres du Conseil communal étaient présents afin de fournir toutes les explications nécessaires concernant le budget 2013. Les charges se montent à CHF 2'731'077.25 et les produits à CHF 2'732'068.55. Ceci laisse ainsi apparaître un résultat de CHF 991.30. Tous les postes ont été contrôlés. Plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications qui ont été fournies par les Conseillers communaux présents et ce à l'entière satisfaction de la Commission financière. Cette dernière donne donc un préavis favorable au budget de fonctionnement de l'année 2013 et recommande à l'Assemblée d'approuver ce budget tel qu'il est présenté par le Conseil communal.

### **Vote du budget de fonctionnement 2013**

**oui : 40 voix**

**non : 0 voix**

**abstention : 0 voix**

**Le budget de fonctionnement 2013 est accepté.**

## 2. Budget des investissements 2013

**M. Martin Wettstein** explique que le montant net à voter représente au total CHF 50'500.--.

### a. Crédit d'étude en vue de la construction d'un trottoir sur la route de St-Garin

**M. Martin Wettstein** présente le 1<sup>er</sup> investissement dont le coût se monte à CHF 10'000.-- couvert par un emprunt lors de la construction. L'amortissement sera de 4% et aucune charge induite n'en découlera. Il explique que le Conseil communal souhaite profiter du fait que la commune va effectuer des travaux de remplacement de collecteurs sur la route de St-Garin afin de sécuriser le trajet souvent emprunté par des piétons, d'autant plus que certains automobilistes ne respectent pas toujours les limitations de vitesse malgré la dangerosité de la configuration de la route bordée de murs. L'idée est d'étudier les diverses variantes possibles et de proposer à l'Assemblée du printemps le projet le plus adapté à la situation.

#### Questions :

**M. Jacques Berset** demande jusqu'à quel endroit est-ce que le trottoir est prévu.

**M. Martin Wettstein** désigne sur le plan affiché au beamer, la croisée de la route des Champs Montants.

**Mme Valérie Weber** souhaite savoir si un passage pour piétons est prévu à la sortie de la route des immeubles.

**M. Martin Wettstein** rappelle que le trottoir étant prévu du même côté de la chaussée, un passage pour piétons ne sera pas nécessaire.

**Mme Cécile Huguenot** demande ce que le Conseil communal a prévu de faire avec les murs existants, construits le long de la route.

**M. Martin Wettstein** explique que le Conseil communal ne peut pas répondre à cette question pour l'instant car il attend une étude plus approfondie de son ingénieur-conseil.

**Mme Cécile Huguenot** propose d'installer des gendarmes couchés étant donné la vitesse à laquelle circulent certains véhicules.

**M. Martin Wettstein** soulève que les gendarmes couchés ne font pas l'unanimité auprès des citoyens. Un rétrécissement de la route serait par exemple envisageable.

**Mme Cécile Huguenot** déclare que son terrain situé le long de la chaussée est aménagé d'une bordure, d'un mur et de talus, qu'elle n'est pas décidée à les laisser à la commune.

**M. Martin Wettstein** souligne que le Conseil communal ne souhaite pas toucher les infrastructures existantes. L'idée du crédit d'étude est de pouvoir présenter le projet adéquat à l'Assemblée du printemps.

**M. Jacques Berset** demande, que compte tenu de l'étroitesse de la route et de l'existence de murs, s'il ne serait pas envisageable d'instaurer une zone 30 km/h.

**M. Martin Wettstein** répond que toutes les options seront étudiées. En préambule, une séance avec le service cantonal des ponts et chaussées et notre ingénieur-conseil sera organisée.

## **b. Remplacement d'un véhicule du feu de l'ACC**

**M. Martin Wettstein** présente l'aspect financier de l'objet. Le coût global se monte à CHF 136'620.-- dont CHF 20'500.-- pour Autigny. L'amortissement dans les comptes est de 15%, les charges induites sont intégrées dans le fonctionnement de l'ACC et la couverture se fait par l'emprunt. Il cède la parole à **Mme Dominique Haller Sobritz**, vice-syndique, responsable du dicastère du feu pour la présentation des spécificités techniques de cet investissement.

Le remplacement du véhicule du feu est programmé suite à plusieurs impératifs : D'une part, le véhicule actuel ne passera plus l'expertise échue en juin 2013 étant donné son état de fonctionnement et son âge certain (28 ans, il date de 1985). D'autre part, les obligations Frifire qui exigent dorénavant : « ... chaque CSP avec son équipement de base, doit être en mesure d'intervenir dans les 15 minutes avec les moyens adéquats, soit au minima avec 12 hommes, inclus un officier, 4 porteurs d'appareils de protection respiratoire équipés, apte à faire un sauvetage et/ou une extinction sous protection respiratoire, en n'importe quel point de son territoire accessible avec un véhicule lourd par des routes d'accès ordinaire, ceci à n'importe quel moment de la journée et 365 jours par an...».

Le choix de la commission d'achat s'est porté sur l'entreprise CLEMENT pour un véhicule DUCATO. En effet, ayant envisagé l'achat d'un véhicule, il s'avère qu'il n'y a pas de marché d'occasion pour ce type de véhicule. Les occasions ne peuvent être que des coups de chance à profiter. Le tonne-pompe dispose de 6 places, le nouveau véhicule choisi de 2 places avant et 6 places arrière, chacune équipée pour un porteur. Ainsi, les intervenants en protection respiratoire peuvent s'équiper pendant le trajet, et non pas seulement arrivés sur place ce qui provoque une perte de temps. Le prix d'achat total s'élève à CHF 136'620.--, l'ECAB participe par subvention à hauteur de CHF 54'648.--, le coût à charge de l'ACC étant de CHF 81'972.--, celui pour Autigny se monte à CHF 20'500.--. Mme Haller Sobritz annonce également que suite à l'inspection cantonale de l'ACC qui s'est déroulée le 10 novembre dernier, elle vient de recevoir officiellement la note attribuée à l'ACC par les inspecteurs qui est de 5.80 sur 6, mention très bien.

L'Assemblée n'a pas de question.

## **c. Remplacement de conduites d'eau potable**

**M. Martin Wettstein** explique que le Conseil communal propose de mettre, comme l'année dernière, un montant de CHF 20'000.-- au budget des investissements afin de pouvoir faire face à des réparations, respectivement des déplacements de conduites sans avoir à faire voter un budget déjà dépensé, comme ce fut le cas il y a quelques années. Il rappelle que le règlement communal oblige la commune de déplacer, à sa charge, les conduites si elles dérangent ou empêchent une construction.

L'Assemblée n'a pas de question.

Il cède la parole à **Mme Laurence Charrier**, présidente de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 20 novembre 2012, la Commission financière a procédé au contrôle du budget des investissements pour l'année 2013. Les membres du Conseil communal étaient présents afin de fournir toutes les explications nécessaires concernant les investissements proposés. Cette année, le total des investissements soumis au vote du budget 2013 s'élève à CHF 50'000.-- pour 3 objets à voter. Le premier objet concerne l'achat d'un véhicule d'intervention pour le corps des sapeurs-pompiers d'Autigny-Chénens-Cottens. Le montant à charge de la commune d'Autigny s'élève à CHF 20'500.--. Le deuxième objet d'un montant de CHF 10'000.-- concerne un crédit d'étude pour l'aménagement d'un trottoir sur la route de St-Garin. Le troisième objet d'un montant de CHF 20'000.-- est attribué au remplacement ou au déplacement de conduites d'eau potable. Ce montant, comme lors du budget d'investissement 2012, n'est utilisable qu'en cas de problèmes sur le réseau et ne se reporte pas sur les exercices suivants. Pour les investissements prévus en 2013, la Commission financière a décidé de soutenir les engagements proposés par le Conseil communal. Elle recommande à l'assemblée d'approuver les 3 investissements proposés, représentant un total de CHF 50'500.--.

**Vote de l'investissement relatif au crédit d'étude en vue de la construction d'un trottoir sur la route de St-Garin**

**oui : 39 voix          non : 0 voix          abstention : 1 voix**

**L'investissement relatif au crédit d'étude en vue de la construction d'un trottoir sur la route de St-Garin est accepté.**

**Vote de l'investissement relatif au remplacement d'un véhicule du feu de l'ACC**

**oui : 40 voix          non : 0 voix          abstention : 0 voix**

**L'investissement relatif au remplacement d'un véhicule du feu de l'ACC est accepté.**

**Vote de l'investissement relatif au remplacement de conduites d'eau potable**

**oui : 40 voix          non : 0 voix          abstention : 0 voix**

**L'investissement relatif au remplacement de conduites d'eau potable est accepté.**

#### 4. Modification des statuts de l'ACSMS

**Mme Dominique Haller Sobritz** explique que comme mentionné dans le bulletin communal, le Conseil communal demande l'approbation des modifications des statuts de l'ACSMS. Ces modifications (voir annexes) concernent les articles suivants :

- Art. 6 : certaines modifications de vocabulaire, telle « homes pour personnes âgées » devient « établissements médico-sociaux pour personnes âgées (EMS)
- Art. 35 : la répartition des frais financiers selon la clé de 75% selon le nombre d'habitants et 25 % selon la population légale de chaque commune, pondérée par l'indice de potentiel fiscal cantonal (IPF)
- Art. 35 bis : la possibilité de contracter un emprunt unique de 8 millions pour une durée de 10 ans afin de résorber le décalage de deux ans des paiements de frais financiers aux EMS de la Sarine
- Art. 46 : l'entrée en vigueur de ces articles serait le 1<sup>er</sup> janvier 2013

**M. Martin Wettstein** précise que cette clé de répartition est celle utilisée pratiquement à tous les échelons.

#### Questions :

**M. Jacques Berset** relève que les articles modifiés ne sont pas mentionnés dans le bulletin communal.

**M. Martin Wettstein** explique que malheureusement, suite au décès d'un proche de Mme Haller Sobritz et du délai très court pour la distribution du bulletin communal, les statuts n'ont pas pu être annexés à ce dernier avant son impression.

**M. Jacques Berset** précise qu'il regrette que ces articles n'aient pas été publiés dans le bulletin communal car l'Assemblée vote sur des articles et non sur des commentaires.

**M. Martin Wettstein** propose un document mentionnant les articles concernés par les modifications. Document que **M. Jacques Berset** refuse afin de ne pas faire patienter toute l'Assemblée.

#### **Vote de la modification des statuts de l'ACSMS**

**oui : 36 voix            non : 0 voix            abstention : 4 voix**

**La modification des statuts de l'ACSMS est acceptée.**

#### 5. Adoption du règlement communal de l'accueil extrascolaire

**Mme Dominique Haller Sobritz** explique que comme l'Assemblée a été informée, l'AES a ouvert ses portes lors de la dernière rentrée scolaire. Les citoyens avaient

d'ailleurs la possibilité de le visiter, lors de la fenêtre de l'Avent. Elle profite de cette occasion pour remercier ceux qui en ont profité. Sur le plan formel, la commune a reçu l'autorisation provisoire du SEJ à la fin août. Après avoir été révisés par les différents services SEJ, Service des communes et la DICS, le règlement d'application et la convention intercommunale ont été approuvés par les deux Conseils communaux d'Autigny et de Chénens. Par contre, le règlement communal de l'accueil extrascolaire doit être approuvé par l'Assemblée communale. Celui-ci était mentionné dans le bulletin communal.

### **Questions :**

**M. Jacques Berset** souhaite savoir si le financement des locaux par les deux communes est décrit dans la convention intercommunale et quelle est la clé de répartition relative aux frais, locaux et personnel.

**M. Martin Wettstein** explique qu'en effet, le financement est déterminé dans la convention intercommunale et que la clé de répartition est de 75% 25% comme celle de l'ACSMS. L'idée étant d'utiliser toujours la même clé.

**Mme Valérie Huguenot** demande ce qui se passerait si l'Assemblée communale de Chénens n'approuve pas le règlement.

**M. Martin Wettstein** répond que l'entrée en vigueur de la loi est prévue au 1<sup>er</sup> janvier au lieu du début de l'année scolaire. Si l'assemblée n'accepte pas le règlement, la commune serait dans l'impasse et devrait faire appel au SEJ pour trouver une solution de rechange.

**Mme Valérie Huguenot** : est-ce que cette solution existe ?

**M. Martin Wettstein** précise qu'il faudrait fonder une association de parents. Le choix des Conseils communaux était de créer une structure sous la responsabilité des communes.

### **Vote de l'adoption du règlement communal de l'accueil extrascolaire**

**oui : 40 voix                      non : 0 voix                      abstention : 0 voix**

**Le règlement communal de l'accueil extrascolaire est adopté.**

### **5. Divers**

Avant de céder la parole à l'Assemblée, **M. Martin Wettstein** présente un bref aperçu du nouveau site internet se trouvant en phase finale d'élaboration. D'autre part, au sujet du plan de fusion du préfet, il informe l'Assemblée que les Conseils communaux in corpore de Sarine Ouest devraient rencontrer le préfet en janvier 2013. Il rappelle que le rôle de l'exécutif est d'examiner toutes les variantes afin d'informer au mieux les citoyens.

**Question :**

**Mme Jacqueline Boschung** demande quand est-ce que le site internet sera prêt.

**M. Martin Wettstein** répond qu'il sera visible dès que possible, une fois que le contenu sera introduit.

**M. Martin Wettstein** remercie ses collègues du Conseil communal pour leur engagement depuis le début de cette législature, pour le travail constructif, la collégialité qui règne durant les séances et la très bonne entente. Il remercie également le personnel administratif, Mmes Chantal Gobet et Sabine Barras, qui accomplissent un travail immense et souvent dans l'ombre. Sans leur engagement, beaucoup de tâches ne seraient pas accomplies. Il les remercie pour leur inestimable travail. Il remercie également l'employé communal, M. Daniel Chablais, pour ses nombreuses heures au service des infrastructures communales et lui souhaite un bel hiver. Il remercie également toutes les personnes qui oeuvrent pour la commune, soit au niveau de la conciergerie, la déchetterie et toutes les autres tâches. Sans ces personnes, la commune « ne tournerait pas » comme elle devrait. Il remercie également les citoyens pour leur confiance et leur souhaite de très belles fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2013.

L'Assemblée communale est close à 21h05.

La secrétaire :



Sabine Barras

Le syndic :



Martin Wettstein

Statuts actuels	Nouveaux statuts
<p><b>Organes</b> <u>Art. 6.-</u> Les organes de l'Association sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) l'assemblée des délégués,</li> <li>b) le comité de direction,</li> <li>c) la commission de district prévue par la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile.</li> </ul> <p>f) <u>Frais financiers des homes pour personnes âgées</u></p>	<p><b>Organes</b> <u>Art. 6.-</u><sup>1</sup> Les organes de l'Association sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) l'assemblée des délégués,</li> <li>b) le comité de direction,   [supprimé]</li> </ul> <p><sup>2</sup> L'Association entretient des liens privilégiés avec les autorités de district instituées par la législation spéciale, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) La commission de district prévue par la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile ;</li> <li>b) La commission de district des EMS prévue par la loi du 23 mars 2001 sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées.</li> </ul> <p>f) <u>Frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes âgées (EMS)</u></p>

**Art. 35.-** Les frais financiers liés aux dépenses d'investissement des homes pour personnes âgées du district de la Sarine sont pris en charge par les communes-membres. Ils sont répartis entre elles selon la clé suivante :

50 % selon la population légale de chaque commune ;

50 % selon la population légale pondérée par l'indice de la capacité financière de la commune.

#### TITRE V. Dispositions transitoires et finales

**Art. 35.-** Les frais financiers liés aux dépenses d'investissement des établissements médico-sociaux et les frais de fonctionnement de la Commission de district des EMS sont pris en charge par les communes-membres. Ils sont répartis entre elles selon la clé suivante :

75 % selon le nombre d'habitants (population légale) ;

25 % selon la population légale de chaque commune pondérée par l'indice de potentiel fiscal cantonal (IPF) de la commune.

**Art. 35bis (nouveau).-** L'Association peut contracter un emprunt unique d'une durée maximale de 10 ans et d'un montant maximal de 8'000'000 francs pour financer le remboursement du décalage de 18 mois dans le paiement des frais financiers des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.

#### TITRE V. Dispositions transitoires et finales

**Art. 46 (nouveau).-** Les articles 6, 35, 35bis et 46 adoptés par l'assemblée des délégués du 30 mai 2012 entrent en vigueur au 1er janvier 2013.